

# Recherches sur les constitutions des peuples libres [J.C.L. Sismondi]

Autor(en): **Stelling-Michaud, Sven**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **16 (1966)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le succès invétéré des romans de chevalerie explique à son tour la persistance de certaines images enracinées dans la mentalité populaire, et notamment celle d'une noblesse guerrière et justicière, rempart de la chrétienté (c'est toujours l'idéal des Croisades) et modèle des plus hautes vertus. «Au moment même où la noblesse confinée dans ses châteaux ou dans la représentation la plus vaine à la Cour de Versailles a renoncé à toute activité militaire importante», écrit M. Mandrou (p. 141), c'est un «paradoxe sans nul doute que cette survie du mythe, non plus seulement dans les milieux qui peuvent nourrir leur nostalgie de souvenirs et de légendes, mais aussi dans les milieux les moins directement intéressés à cette mythologie».

Si l'on remarque que les traités techniques et scientifiques sont aussi rares qu'indigents dans le fonds troyen, si l'on note que les problèmes professionnels n'y sont presque jamais traités pour eux-mêmes, si l'on ajoute enfin que les revendications populaires n'y tiennent aucune place, non plus d'ailleurs qu'aucune des réalités sociales de l'Ancien Régime (les «complaintes» d'apprentis font à peine exception à la règle), on sera conduit avec l'auteur à constater (p. 163) que les petits livres à couverture bleue «ont pu constituer dans la réalité un frein, un obstacle à la prise de conscience des conditions sociales et politiques auxquelles étaient soumis ces milieux populaires». Vue sous cet angle, conclut M. Mandrou, la culture populaire apparaît comme «une forme d'aliénation».

L'ouvrage, on le voit, débouche sur des problèmes et des réalités dont l'importance est loin d'être négligeable. Certes — et l'auteur lui-même le souligne avec une modestie et une prudence qui témoignent de sa bonne foi — il ne s'agit là que d'une «première approximation» basée sur une recherche qui «revêt l'aspect d'un sondage». On pourra n'admettre ses conclusions que sous bénéfice d'inventaire. Mais on devra surtout les recevoir et les considérer comme le point de départ des enquêtes à venir. Car il ne fait pas de doute que, sous sa couverture rose-tendre, ce petit livre ouvre à la recherche historique des perspectives nouvelles et propose à ceux qui les exploreront une méthode d'investigation du meilleur aloi.

Genève

J.-D. Candaux

J. C. L. SISMONDI, *Recherches sur les constitutions des peuples libres. Texte inédit*. Edizione ed introduzione di MARCO MINERBI. Genève, Droz, 1965. In-8°, 384 p. (*Travaux d'Histoire ethico-politique, VIII*).

Il faut savoir gré à M. Marco Minerbi — dont la thèse (Université de Pise, 1956/60) était consacrée au premier ouvrage de Sismondi, demeuré inédit jusqu'à ce jour —, d'avoir publié ce texte, en le faisant précéder d'une importante introduction qui éclaire d'un jour nouveau la formation de la pensée sismondienne. Cette œuvre de jeunesse, écrite entre 1796 et 1800, durant l'exil à Pescia, en Toscane, est à la fois un traité de théorie politique («science du gouvernement» comme dit Sismondi) et un ouvrage d'histoire qui pré-

figure en quelque sorte l'*Histoire des républiques italiennes*. S'insérant dans le grand débat sur la Révolution française, cet écrit du jeune émigré rallié au Consulat (il occupa à Genève la fonction de secrétaire de la Chambre de Commerce du Département du Léman) était destiné à opposer aux principes de 1789 une conception libérale et modérée, anti-jacobine et anti-despotique qui formera la base de la philosophie politique de Sismondi. Benjamin Constant approuvera cet ouvrage qui ne trouva cependant pas d'éditeur. Il resta dans les papiers de Sismondi et est conservé à la Bibliothèque communale de Pescia.

Des trois rédactions successives, M. Minerbi a reproduit la dernière — qui était destinée à la publication —, se bornant à donner dans l'introduction un résumé et des extraits des trois « examens » que Sismondi avait consacrés aux constitutions de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France. Bien que la substance en soit tirée d'ouvrages connus (de celui de Delolme sur la Constitution anglaise et de celui d'Adams John sur la Constitution américaine), ces « examens » contiennent une pensée originale et représentent, avant le célèbre *Cours de politique constitutionnelle* (1818—1820) de Benjamin Constant, un premier essai de droit constitutionnel comparé. Aussi leur publication n'eût-elle pas été dénuée d'intérêt. En face de la Constitution de l'an III, l'attitude de Sismondi diffère sensiblement de celle de Constant et de M<sup>me</sup> de Staël, partisans de l'égalité politique à laquelle le Genevois, disciple de Montesquieu et de Burlamaqui, opposait le principe de l'équilibre des divers organes de l'Etat, seule garantie, à ses yeux, de la liberté des institutions politiques ainsi que des particuliers.

Le « constitutionalisme » de Sismondi devait fatalement le conduire à rejeter les théories du *Contrat social* dont il rendait les principes responsables de la politique révolutionnaire. Il estimait que « l'aliénation totale » de l'individu à la communauté devait conduire à justifier toutes les tyrannies et toutes les violations de la liberté personnelle par le pouvoir. Aussi la réfutation des principes politiques de Rousseau par Sismondi (chap. V et VI de la I<sup>re</sup> partie) est-elle du plus haut intérêt, car elle explique l'attitude même de l'historien devant la chute de l'ancienne constitution genevoise et de l'oligarchie bourgeoise (il faut lire à ce sujet la page indignée où il décrit l'insurrection de 1794, p. 88—89). Sismondi allait réagir par un retour au passé que la révolution avait détruit et par l'exaltation des « libertés perdues ». A la « liberté française », imposée à l'Europe par la Révolution, Sismondi oppose une autre liberté, celle des petits Etats, la « liberté helvétique » des cantons suisses (sur l'*helvétisme* de Sismondi, lire les pages pénétrantes et subtiles de M. Minerbi, p. 35—46) et la liberté des « républiques italiennes ».

La république ou Etat « mixte » — c'est-à-dire doté d'un « élément aristocratique » — étant à ses yeux la seule forme de gouvernement capable d'assurer la liberté civile, il était naturel que Sismondi choisît les communes italiennes du Moyen Age, dont il avait étudié l'histoire et la constitution, comme démonstration de sa théorie. Ecrits en vue d'illustrer une thèse

politique, les treize chapitres du 3<sup>e</sup> livre des *Recherches* peuvent être considérés comme la première ébauche de l'*Histoire des républiques italiennes* qui paraîtront à partir de 1807. A ce point de vue, comme l'a montré justement M. Minerbi, la conception de Sismondi, dérivée d'une expérience politique, diffère de celle de Jean de Muller dont l'adhésion aux idées fondamentales de l'helvétisme — mouvement plus littéraire que politique —, l'anti-cosmopolitisme, le «rousseauisme» (il condamne la division du travail) et l'aristocratie, le détournèrent de l'aspect politique et constitutionnel au profit de l'aspect éthique et patriotique de l'histoire.

Sismondi, dont le point de départ est tout autre, écrit une histoire «philosophique», non pas en se plaçant au point de vue du peuple, de la nation, mais en fonction de la vie politique de ce peuple et dans le cadre d'une forme politique déterminée. C'est la liberté créée par la bourgeoisie citadine de l'Italie dans sa lutte contre le monde féodal, aux environs de l'an mille, et qui, d'Italie, s'est répandue et implantée dans tous les pays européens, qui forme déjà le thème de cette partie des *Recherches*, pour la rédaction de laquelle Sismondi s'était reporté aux sources et avait fait de vastes lectures, comme le montre la liste dressée par M. Minerbi à la fin du volume. Bien que cette partie de l'ouvrage soit une sorte d'anticipation, la distance qui la sépare de l'œuvre future — ainsi que l'attestent de fréquentes concordances du texte — est trop grande et le changement, ou l'élargissement de la perspective, est trop important pour qu'une confrontation puisse être de quelque utilité. En effet, dans l'*Histoire des républiques*, Sismondi rattachera l'histoire d'Italie — qui reste au centre de l'ouvrage —, à l'histoire générale de l'Europe et il décrira d'une manière ample et détaillée, en faisant intervenir le facteur personnel, la destinée des Etats de la péninsule au Moyen Age et au XVI<sup>e</sup> siècle, écrivant l'histoire non pas d'une nation, mais de la «vertu politique» et de l'esprit de liberté qui a donné son empreinte à l'Europe moderne.

Sismondi a étendu au royaume d'Aragon, avant Ferdinand le Catholique, ses recherches sur la formation d'une classe dirigeante et sur les institutions politiques, en plaçant au centre de son examen le privilège de l'Union dont il fait le fondement et la preuve de la liberté aragonaise, parce que cette institution légalisait le droit de résistance et garantissait le peuple contre les usurpations et contre l'oppression du pouvoir central. Par «peuple», Sismondi entend toujours la bourgeoisie. Imbu de l'esprit de sa classe, il en partage les préjugés à l'égard de la «populace»; il ne parle des artisans et des couches pauvres des villes que lorsque cette «populace» commet quelque acte de violence ou agit contrairement aux intérêts des républiques bourgeoises, comme par exemple la révolte des *Ciompi* qu'il qualifie de «lie du peuple» (p. 225 et 228). La véritable nature des événements historiques qu'il décrit lui reste fermée et il ramène l'histoire, en quelque sorte, à une lutte entre le bien et le mal.